CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES
Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre 2023 à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans l'enceinte de la mairie, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Julie CODRON,
- Laetitia GAUGUIN,
- Jean-François COURTY,
- Marilyne MORIN,
- Samuel CHARA,

ABSENT EXCUSE :

- Coralie CONCHAUDRON,

ABSENTS :

- Gérard PERROT, Jean-Philippe CONCHAUDRON,

Date de la convocation 11 décembre 2023.

Le nombre de conseillers présents étant de 6, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.
Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, informe les membres du Conseil de la démission de Mr BROQUET Romain de son rôle de Conseiller Municipal, lettre remise après la fin de la réunion de Conseil du 13 novembre 2023.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :
Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Abris-bus place de l'église
3. Eclairage solaire parking de l'aire de jeux
4. Adhésion au cadastre solaire du SDEY
5. Prime pouvoir d'achat

Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 13 novembre. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.**

1. **Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Par délibération 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
276	17/11/2023	Boissons	DOMAINE HAMELIN	183,60 €
277	17/11/2023	Boisson/alimentation	SAS PHILAN	239,68 €
278	17/11/2023	Boisson/alimentation	MAZAGRAN SERVICES	132,15 €
281	23/11/2023	Drapeaux mairie	SAS BALDER	214,80 €
282	23/11/2023	Animation	AMV	300,00 €
283	23/11/2023	Traiteur	BEL AIR TRAITEUR	1 369,50 €
284	23/11/2023	Boissons/alimentation	MAZAGRAN SERVICES	202,48 €
306	05/12/2023	Fleurs	L'HERBIER	175,00 €€
307	05/12/2023	Fleurs	L'HERBIER	190,00 €
322	07/12/2023	Founitures de bureau	BRUNEAU	353,28 €
Total des décisions émises				3 360,49 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 3 360,49 €.**

2. **Abris-bus place de l'église :**

Lors de la réunion de conseil du 13 novembre, les conseillers ont décidé qu'un abris-bus soit installé sur la place de l'église. Plusieurs devis sont présentés pour des modèles en bois d'une superficie inférieur à 5 m2.

Présentation des devis reçus :
C.I.H.B : 3 082.80 € et 1 808.40 €
Comat et Valco : 2 800.94 €
BONNICHON !: 1 416.72 € sans la toiture

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide la proposition de devis de l'entreprise C.I.H.B, pour un montant de 3 082,80 € et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

3. **Eclairage solaire parking de l'aire de jeux :**

Mme le maire rappelle qu'il n'est pas possible de prolonger l'éclairage public sur cette portion de voie, mais qu'il est indispensable pour raison de sécurité aux abords du parking situé sur ce côté de la salle des fêtes devant l'aire de jeux.

Présentation des devis reçus :

SOLAIRE URBAIN : 1 674 € pour un seul lampadaire
LED WORLD PRO : 1 077.60 € les 2 lampadaires

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide la proposition de devis de l'entreprise LED WORLD PRO, pour un montant de 1 077.60 € et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

4. **Adhésion au cadastre solaire du SDEY :**

Mme le Maire explique que le cadastre solaire est un outil permettant d'évaluer rapidement le gisement solaire (thermique ou photovoltaïque) d'une toiture ou d'un parking, de donner gratuitement aux utilisateurs les premières informations techniques et économiques. Proposée en premier à la CCAB qui n'a donné suite favorable, le SDEY propose une adhésion à l'échelle communale pour un montant de 0.20 € par habitant, soit un versement unique de 68.20 €.
Il est proposé aux membres du conseil d'adhérer au cadran solaire proposé par le SDEY.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer au cadran solaire proposé par le SDEY et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

5. **Prime pouvoir d'achat :**

Le décret du 31/10/2023 portant sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale, permet à l'assemblée délibérante, après avis du comité social (CDG 89 : centre de Gestion) d'octroyer une prime forfaitaire variable en fonction de la rémunération brute perçue à titre de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023. Pour une rémunération inférieure à 23 700 €, le montant maximum est de 800 € proratisé en fonction de l'horaire de travail en cas de temps partiel.
Il est proposé aux conseillers d'attribuer ce montant de 800 € proratisé selon les horaires de temps de travail à temps partiel et de verser cette prime en une seule fois début 2024.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents d'attribuer ce montant de 800 € proratisé selon les horaires de temps de travail à temps partiel, et de verser cette prime en janvier 2024.**

Informations diverses :

- Retour repas des ainés : bon retour dans l'ensemble, malgré quelques retours mitigés sur le repas. Pour l'année prochaine à voir si l'on sert les petits fours dans chaque assiette, afin d'éviter le manque de bouché. Animation très appréciée.

- Eclairage public route de la Croix Saint Nicolas : pas de remise en service avant l'intervention des services d'ENEDIS pour l'élagage des branches venant d'un terrain privé et touchant le réseau aérien. Pour rappel, tout propriétaire est tenu de procéder à l'entretien de la végétation. Les haies, arbres et arbustes doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété.

- Portail de l'école : les travaux de maçonnerie sont en cours, le portail sera posé fin janvier

- Les travaux de sécurisation de la route de la Croix St Nicolas et de la route de Raloy sont en cours (délibération de conseil du 26/06/2023).

- Fibre : des dossiers d'informations sont

  → à télécharger sur le site internet de la commune : lesormes89110.fr
  → à disposition en mairie.
  La commercialisation des offres pour la fibre est disponible sur notre commune. L'opérateur orange a commencé ses démarches.

- Zone d'accélération des ENR
  Lors de la réunion de travail du 23/10/2023, à l'unanimité des conseillers présents, il a été décidé de ne pas désigner de zone d'accélération pour l'instant car :
  → La date limite du 31/12/2023 fera l'objet d'un report sur 2024,
  → Les objectifs de puissance ne sont ni communaux, ni intercommunaux, ni départementaux, mais régionaux,
  → Le fait de déterminer une zone d'accélération ne permet pas systématiquement d'obtenir une zone d'exclusion.
  Pour information, un couloir de survol militaire sur Les Ormes exclut l'éolien de notre Territoire.
  La loi du 10/03/2023, prévoit que les communes puissent définir, après consultation des habitants, des zones d'accélération : prévoir une consultation publique en janvier, proposé le vendredi 26 janvier 2024 à 18h à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

A Les Ormes, le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Laetitia GAUGUIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

MAIRIE LES ORMES (Yonne)